

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
 le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

GENS DU VOYAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (ADAGV 79)

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGÉON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Yannick ALLIROL, Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

GENS DU VOYAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (ADAGV 79)

Madame **Nathalie VINATIER**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et notamment sa compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;

Considérant le courrier du 4 août 2026 par lequel l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV 79) sollicite une subvention de 750€ ;

L'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage des Deux-Sèvres, déclarée d'intérêt général, a pour objet :

- D'entreprendre toute action de reconnaissance mutuelle entre les gens du voyage et les sédentaires et de favoriser les échanges mutuels du vivre ensemble : culturels, sportifs, informatifs et toute activité ayant le même but ;
- De promouvoir et susciter la création et le développement de tout équipement destiné à accueillir les gens du voyage dans le département des Deux-Sèvres et de veiller sur sa mise en œuvre ;
- De promouvoir et susciter le développement de toute activité ou action destinée à l'accompagnement social des gens du voyage et de veiller sur sa mise en œuvre ;
- De veiller et participer à la coordination des différentes actions à caractère social, culturel, éducatif, économique ;
- De mettre ses compétences et son expérience acquise en direction des collectivités locales.

A ce titre, l'ADAGV 79 travaille en relation et en complémentarité avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle propose notamment des accompagnements scolaires et administratifs ainsi que des animations pour les plus jeunes.

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Niortais de poursuivre ce partenariat, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de l'ADAGV.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 750 € à l'ADAGV 79 pour l'année 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Nathalie VINATIER

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».